

Pratique Services financiers



Les Canadiens sont-ils prêts
pour la retraite?

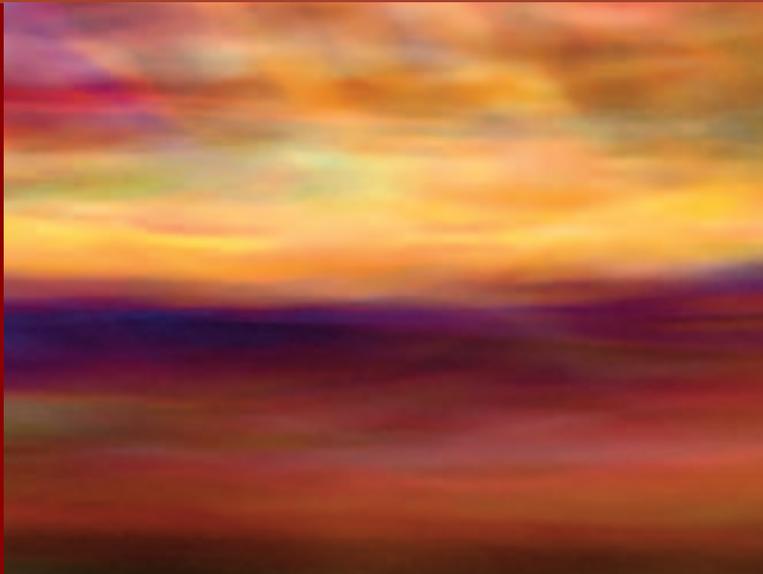
État de la situation et principes
directeurs d'amélioration

Les Canadiens sont-ils prêts pour la retraite?

État de la situation et principes directeurs d'amélioration

Table des matières

Introduction	1
Préparation à la retraite au Canada : état de la situation	5
Facteurs influençant la préparation à la retraite	11
Façons d'améliorer la préparation à la retraite au Canada	17



Introduction

Des forces structurelles exercent des pressions sans précédent sur les systèmes de retraite du monde entier. Quoique plus stable que bien d'autres, le système de retraite du Canada n'est pas à l'abri de ces forces. La population canadienne vieillit rapidement et le pourcentage de Canadiens de plus de 65 ans passera de 11 %, qu'il était en 1990, à 22 % en 2030, ajoutant ainsi des pressions sur les régimes de retraite non capitalisés. Le marché boursier a affiché des rendements limités depuis le sommet atteint il y a 12 ans, et il a été soumis à une volatilité sans précédent, ce qui a entraîné un recul des rendements des régimes de retraite par capitalisation et de l'épargne des particuliers. Enfin, au cours des 30 dernières années, l'espérance de vie au Canada a progressé de plus de trois ans, alors que l'âge moyen d'entrée sur le marché du travail a augmenté de plus d'un an et que l'âge moyen du départ à la retraite a diminué de plus de deux ans. Par conséquent, le ratio du nombre d'années à la retraite par rapport au nombre d'années travaillées est passé de 36 % en 1980 à 53 % en moyenne de nos jours.

Nombre de pays ont réagi à des contraintes similaires en procédant à des réformes de leur système de retraite, par exemple la mise sur pied du *National Employment Savings Trust* au Royaume-Uni, l'adoption du *Pension Protection Act* aux États-Unis et la hausse de l'âge de la retraite dans plusieurs pays européens. Compte tenu des forces structurelles qui mettent à rude épreuve le système de retraite du Canada, le moment est venu d'évaluer la situation en matière de sécurité de la retraite des Canadiens et d'envisager diverses solutions.

Deux aspects importants permettent d'établir la suffisance d'un système de retraite : le revenu minimum absolu que peut toucher un retraité et la capacité des retraités à maintenir leur niveau de vie après le départ à la retraite. Ce second aspect est l'élément du système qui est actuellement le plus menacé par les changements démographiques, les rendements récents du marché boursier et l'augmentation du nombre d'années passées à la retraite par rapport au nombre d'années de travail. Le présent article se livre donc à une analyse de la situation de la sécurité de la retraite des Canadiens en fonction du principe du maintien du niveau de vie, ou de préparation à la retraite. Il porte également sur les plus importantes forces qui influencent la préparation à la retraite et la façon dont elles diffèrent au sein des diverses tranches de la population. Enfin, il se penche sur les leviers qui permettraient peut-être d'améliorer la préparation à la retraite pour tous les Canadiens. Par contre, il ne traite pas du revenu minimum absolu que tout retraité pourra ou devrait atteindre.

En 2011, McKinsey a procédé à une analyse détaillée du bilan des ménages canadiens et de leur préparation implicite à la retraite, à l'aide des résultats d'une enquête menée auprès de plus de 10 000 ménages composés de personnes en âge de travailler.¹ Cette analyse indique que la majorité des ménages canadiens sont bien préparés et susceptibles de préserver leur niveau de vie à la retraite. Bon nombre de

La majorité des ménages canadiens sont bien préparés et susceptibles de préserver leur niveau de vie à la retraite. Bon nombre de ménages auront également la possibilité de laisser un héritage. Par contre, près du quart des ménages ne seront pas en mesure de générer un revenu de retraite suffisant pour préserver leur niveau de vie lorsqu'ils ne feront plus partie de la population active.

¹ Ménages où au moins une personne tire un revenu d'emploi et est âgée entre 25 et 65 ans.

ménages auront également la possibilité de laisser un héritage. Par contre, près du quart des ménages ne seront pas en mesure de générer un revenu de retraite suffisant pour préserver leur niveau de vie lorsqu'ils ne feront plus partie de la population active. Même si chaque segment de la population compte des ménages dans cette situation, d'importantes différences existent au titre de la préparation à la retraite, ainsi que des facteurs influençant cette préparation, par tranche d'âge et de revenu. La proportion des ménages qui ne seront pas en mesure de maintenir leur niveau de vie varie significativement, de 4 % pour les ménages âgés à faible revenu, à 41 % pour les ménages âgés à revenu élevé.

Plusieurs mesures pourraient aider à accroître le nombre de ménages canadiens qui toucheront un revenu suffisant à la retraite, notamment l'augmentation de l'épargne-retraite dans le cadre d'un emploi ou à titre personnel, l'adoption de mesures permettant aux Canadiens de travailler plus longtemps ou la bonification des prestations des régimes de retraite universels. Chacune de ces mesures toucherait des groupes de Canadiens de façon différente en fonction de leur âge, de leur revenu, de leur statut d'emploi et d'autres facteurs. Compte tenu de la complexité de ce problème, un levier unique ne réglerait sans doute pas tout et pourrait avoir des conséquences non désirées. Un ensemble de solutions, chacune s'attaquant à la difficulté propre à une tranche de la population, serait fort probablement plus efficace.



Préparation à la retraite au Canada : état de la situation

Le système de retraite canadien repose sur quatre piliers qui jouent chacun un rôle critique dans la façon dont les ménages se préparent en vue de vivre une retraite confortable.

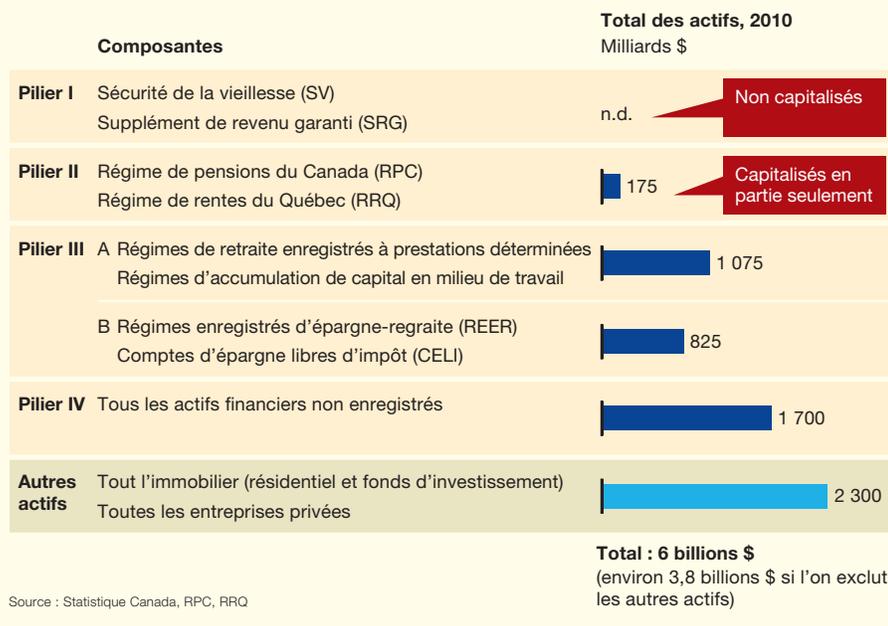
- **Pilier I** : régimes de retraite universels fondés sur le revenu (Sécurité de la vieillesse et Supplément de revenu garanti)
- **Pilier II** : régime de retraite public obligatoire lié à l'emploi (Régime de pensions du Canada et Régime de rentes du Québec)
- **Pilier III** : épargne enregistrée avec l'employeur et à titre personnel (régimes à prestations déterminées ou à cotisations déterminées offerts par les employeurs et régimes enregistrés d'épargne-retraite personnels)
- **Pilier IV** : épargne supplémentaire non enregistrée (p. ex., dépôts bancaires ou comptes de courtage)

Les quatre piliers sont relativement bien équilibrés. Alors que les piliers I et II fournissent un certain revenu de retraite universel, d'importantes cotisations aux régimes à prestations déterminées et aux régimes d'épargne-retraite enregistrés personnels contribuent dans des proportions presque équivalentes aux actifs du pilier III. Les actifs du pilier IV sont à peu près équivalents à ceux du pilier III. Bien que le pilier III soit plus important que le pilier IV pour la plupart des ménages, les ménages les plus fortunés dépendent davantage du pilier IV en raison de la limite imposée, en termes absolus, aux contributions admissibles dans les actifs du pilier III (Figure 1, page 6).

Ces piliers ne tiennent pas compte du capital immobilier et des autres actifs non financiers. Bien que certains ménages utilisent un pourcentage du capital investi dans leur propriété et de leurs autres actifs non financiers à la

Figure 1

Les piliers du système de revenu de retraite canadien



retraite, ces actifs n'ont pas été pris en compte dans l'évaluation de la préparation à la retraite, dans le but de conserver une perspective prudente.

Bien que la plupart des ménages soient sur la bonne voie, un quart des Canadiens ne sont pas bien préparés à la retraite

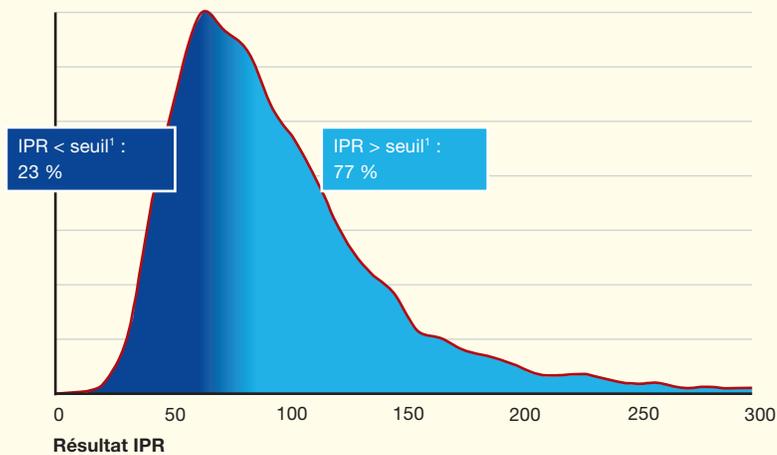
L'analyse de McKinsey fait état d'une grande variabilité de préparation à la retraite chez les ménages canadiens (voir l'encadré de la page 9). Bien que la valeur médiane de l'indice de préparation à la retraite (IPR) calculé par McKinsey sur tous les ménages canadiens soit près de 100, 23 % des ménages se situent en deçà du seuil minimum² de l'IPR, ce qui signifie qu'ils devront modifier de façon importante leur niveau de vie ou retarder leur départ à la retraite s'ils maintiennent le même rythme d'épargne (Figure 2). Ce pourcentage peut sembler faible dans le contexte actuel, où beaucoup de gens au Canada remettent en question la suffisance du système de retraite. L'IPR tient compte non seulement de l'épargne personnelle, mais

² Un seuil minimum de remplacement de 80 % pour les ménages du premier quintile de revenu et de 65 % pour les autres ménages a été utilisé sur la base d'une analyse historique de la consommation à la retraite (voir l'encadré de la page 22 pour plus de détails).

Figure 2

23 % des ménages canadiens ne sont pas bien préparés à la retraite

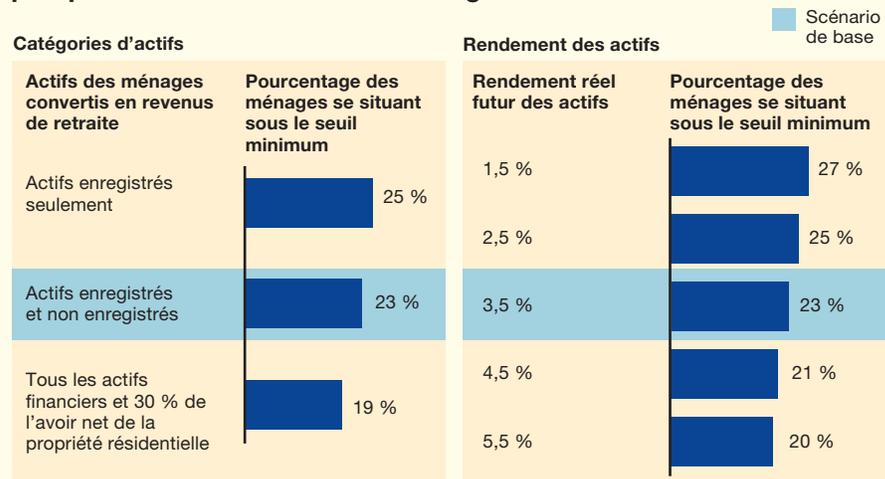
Indice canadien de préparation à la retraite (IPR)
 Pourcentage des ménages canadiens; valeur IPR



¹ Le seuil IPR est de 80 pour le premier quintile (Q1), correspondant aux revenus les plus faibles, et de 65 pour tous les autres quintiles (Q2 à 5)
 Source : Modèle d'indice de préparation à la retraite de McKinsey

Figure 3

Les changements dans les hypothèses concernant les sources de revenus de retraite et le rendement des actifs ne modifient pas les perspectives de l'IPR de manière significative



Source : Modèle d'indice de préparation à la retraite de McKinsey

également des sources publiques de revenu de retraite (piliers I et II). Un grand nombre de ménages obtiennent un taux élevé de remplacement du revenu grâce à ces programmes publics, et n'ont besoin que de peu d'épargne, voire aucune, pour compléter ce revenu. La prochaine section porte sur la variabilité en matière de préparation à la retraite dans les divers segments de la population; par exemple, le nombre de ménages en deçà du seuil peut atteindre 40 % dans certaines tranches de la population.

L'indice de préparation à la retraite est une mesure prospective qui permet d'évaluer une situation future en fonction de la tendance actuelle des ménages. Comme bon nombre de prévisions, il repose sur certaines hypothèses, notamment le rendement du marché boursier et les actifs auxquels les ménages auront recours à la retraite. Toutefois, la conclusion selon laquelle environ un quart des ménages canadiens ne seront pas en mesure de préserver leur niveau de vie à la retraite est valable pour tous les scénarios raisonnables fondés sur ces hypothèses clés (Figure 3). Par exemple, le pourcentage de la population qui n'est pas sur la bonne voie varie seulement entre 20 % et 27 % en fonction d'une gamme de scénarios relatifs au rendement réel futur du marché boursier, selon une fourchette allant de 1,5 % à 5,5 % par année. D'autres facteurs, tels que la progression plus rapide que prévu de l'espérance de vie, pourraient également avoir une incidence sur la préparation à la retraite, mais dans une moindre mesure. Les facteurs sur lesquels les ménages exercent un contrôle, comme le taux d'épargne, ont une influence beaucoup plus grande sur la préparation à la retraite.

Puisque cette étude sur la préparation à la retraite au Canada est la première à reposer sur cette méthode d'analyse, il est impossible de comparer les résultats obtenus avec des résultats passés. Toutefois, comme le marché boursier a affiché de faibles rendements au cours des dernières années et que les taux d'épargne ont régressé avant la crise (même s'ils ont remonté par la suite), la situation était sans doute légèrement meilleure il y a 10 ou 15 ans. Par contre, la différence est probablement très faible compte tenu de la vaste distribution des ménages canadiens en matière de préparation à la retraite.

Indice de préparation à la retraite

L'indice de préparation à la retraite (IPR) de McKinsey mesure le degré de préparation à la retraite d'un ménage, défini comme le ratio entre le niveau de vie que ce ménage sera en mesure de préserver à la retraite et son niveau de vie durant les meilleures années de vie active. L'IPR tient compte des quatre piliers de la retraite, y compris tous les actifs financiers détenus par les ménages, mais fait abstraction de l'actif immobilier ou des actifs investis dans des sociétés privées. Un IPR de 100 signifie que le ménage est sur la bonne voie pour préserver son niveau de vie tout au long de la retraite, selon le revenu réel annuel dont il disposera après impôts et déduction des frais fixes, en supposant qu'il ne lègue rien d'autre qu'un avoir propre immobilier et des actifs non financiers. Un IPR supérieur à 100 signifie que le ménage pourrait améliorer son niveau de vie à la retraite ou le préserver tout en léguant un héritage. En revanche, un IPR inférieur à 100 signifie que le ménage sera forcé de réduire son niveau de vie à la retraite ou de retarder son départ à la retraite. McKinsey a initialement mis au point l'indice de préparation à la retraite en vue d'analyser la sécurité de la retraite aux États-Unis (*Restoring Americans' Retirement Security: A Shared Responsibility*, McKinsey & Company, 2009).

En se fondant sur une analyse historique des ménages canadiens qui sont actuellement à la retraite, les ménages dont l'IPR se situe en deçà du seuil de 80 pour le premier quintile de revenu, et en deçà du seuil de 65 pour tous les autres quintiles de revenu, ont été définis comme n'étant pas en voie de toucher un revenu de retraite adéquat. Ces seuils tiennent compte de l'ajustement du niveau de vie moyen des retraités actuels en fonction des enquêtes historiques sur la consommation menées par Statistique Canada. Ces enquêtes indiquent que les retraités du premier quintile de revenu ont maintenu environ 80 % de leur niveau de consommation préretraite et que toutes les autres tranches de retraités ont maintenu environ 65 % de ce niveau. (Pour plus de précisions, se reporter à l'encadré sur la méthodologie utilisée à la page 22.)



Facteurs influençant la préparation à la retraite

Le pourcentage de ménages canadiens qui ne sont pas bien préparés à la retraite varie beaucoup d'une tranche à l'autre de la population et est déterminé par des forces différentes. De plus, l'écart au titre de la préparation à la retraite fluctue considérablement d'un segment sociodémographique à l'autre (Figure 4, page 12). Alors que 23 % des Canadiens sont mal préparés, ce pourcentage varie entre 4 % et 41 % selon la tranche d'âge ou de revenu. Étonnamment, les différences ne sont pas seulement liées aux écarts de revenu mais également à l'âge, et certains résultats peuvent sembler contre-intuitifs. Les causes de ces écarts au titre de la préparation à la retraite se comprennent plus facilement lorsqu'on examine certaines tranches précises de la population ainsi que leurs habitudes en matière d'épargne et leur accès à divers types de prestations de retraite et d'instruments d'épargne.

- Au total, 15 % des ménages les plus jeunes et aux revenus les plus faibles ne sont pas en voie de préserver leur niveau de vie à la retraite (voir la case A de la Figure 4). Ce pourcentage est nettement meilleur que la moyenne nationale de 23 %, mais se situe bien en deçà de l'IPR des

ménages dont le revenu se situe dans le même quintile mais qui sont plus près de la retraite. Dans la tranche des ménages les plus âgés et à plus faible revenu (B), par exemple, seulement 4 % risquent de toucher un revenu de retraite insuffisant. Un examen plus poussé des sources prévues de revenu de retraite de chaque tranche indique que l'écart entre les groupes d'âge repose non pas sur l'épargne, mais plutôt sur les prestations de retraite du pilier I. La Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti constituent des sources importantes de revenu de remplacement pour les groupes plus âgés. Toutefois, puisque ces programmes sont indexés en fonction de l'inflation, dont le taux est habituellement inférieur à celui de la croissance du salaire réel, les ménages à faible revenu font face à une diminution importante de leur degré de préparation à la retraite au fil des ans. Cet effet peut être important; au cours des 15 dernières années seulement, le revenu réel moyen des ménages a progressé de 22 %.

Figure 4

Préparation à la retraite en fonction du revenu et de l'âge

Pourcentage des ménages se situant sous le seuil IPR, par revenu et groupe d'âge

Quintile de revenu	Groupe d'âge				Revenu moyen du ménage
	25-34	35-44	45-54	55-64	
Revenu faible 1 ^{er}	A 15 %	9 %	9 %	B 4 %	20 000 \$
2 ^e	24 %	14 %	13 %	14 %	40 000 \$
3 ^e	31 %	E 19 %	24 %	23 %	60 000 \$
4 ^e	29 %	27 %	30 %	33 %	90 000 \$
Revenu élevé 5 ^e	C 38 %	29 %	34 %	D 41 %	140 000 \$

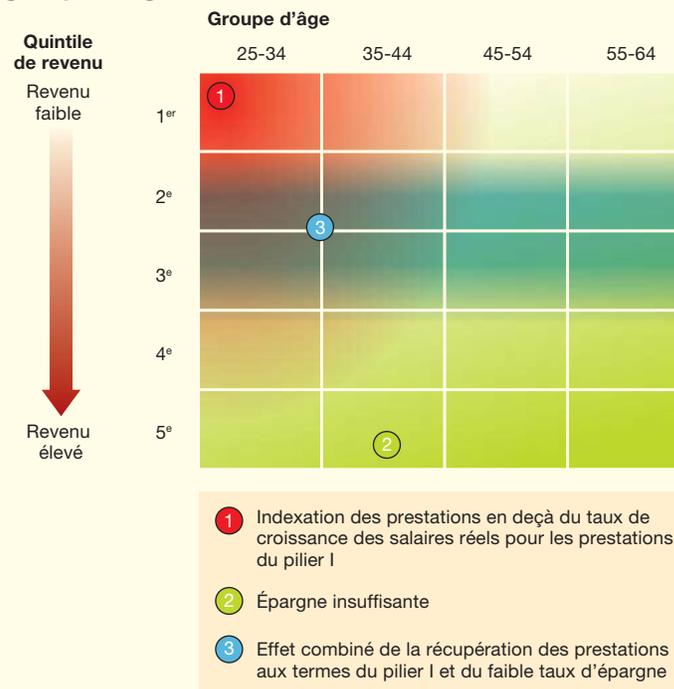
A	Ménages plus jeunes, revenus plus faibles
B	Ménages près de la retraite, revenus plus faibles
C	Ménages plus jeunes, revenus plus élevés
D	Ménages près de la retraite, revenus plus élevés
E	Ménages d'âge et de revenu moyens

Source : Modèle d'indice de préparation à la retraite de McKinsey

- Dans la tranche des ménages les plus jeunes et aux revenus les plus élevés (C), 38 % risquent de ne pas préserver leur niveau de vie à la retraite. Les régimes de prestations de retraite universels (piliers I et II) ne leur permettront pas de maintenir leur niveau de vie, et ces ménages devront donc s'en remettre largement aux revenus des piliers III et IV (régime de retraite de l'employeur et épargne individuelle). Par conséquent, les ménages de ce segment qui ne sont pas sur la bonne voie sont ceux qui n'épargnent pas suffisamment dans le cadre de régimes offerts par l'employeur ou de façon individuelle. Nombre de ces ménages ne bénéficient pas d'un régime d'épargne-retraite de l'employeur et ne comblent pas ce manque par de l'épargne personnelle.
- Dans la tranche des ménages les plus âgés et aux revenus les plus élevés (D), 41 % ne sont pas sur la bonne voie, soit le plus haut pourcentage pour tous les groupes d'âge et de revenu. Leur situation est similaire à

Figure 5

Facteurs associés à un faible niveau de préparation à la retraite, par groupe d'âge

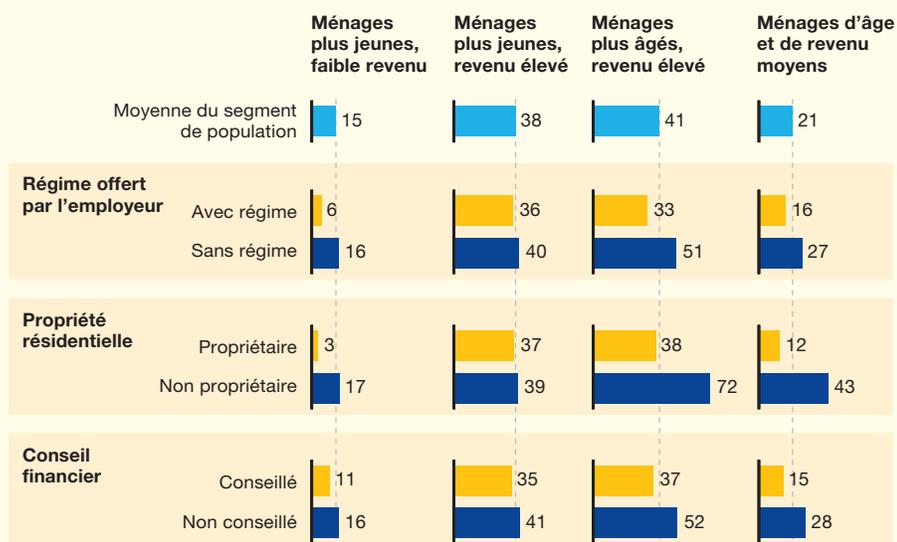


Source : Modèle d'indice de préparation à la retraite de McKinsey

Figure 6

Les ménages ayant un régime de retraite offert par l'employeur, qui sont propriétaires de leur résidence ou qui ont recours à un conseiller financier sont mieux préparés

Pourcentage des ménages se situant sous le seuil IPR



Source : Modèle d'indice de préparation à la retraite de McKinsey

celle du groupe précédent, pour lequel les régimes de retraite de l'employeur et l'épargne individuelle sont essentiels à la préservation de leur niveau de vie à la retraite. Toutefois, dans ce cas, l'épargne actuelle n'est pas le facteur déterminant de la préparation à la retraite, mais plutôt les actifs accumulés grâce à l'épargne passée. Dans cette tranche, les ménages qui sont mal préparés n'ont pas suffisamment épargné ou ont accumulé trop de dettes.

- Dans la tranche des ménages d'âge moyen aux revenus moyens (E), 21 % risquent de ne pas réussir à préserver leur niveau de vie à la retraite, soit un pourcentage très semblable à la moyenne nationale. La réduction des prestations de retraite du pilier I est la principale difficulté avec laquelle ces ménages sont aux prises. En fait, pour certains ménages de ce segment, les prestations du pilier I sont réduites de 0,50 \$ pour chaque dollar de revenu de retraite provenant de sources non publiques (pilier III). Épargner en vue de la retraite peut alors s'avérer difficile à

mesure que progresse leur revenu. Dans cette tranche, les ménages qui sont mal préparés n'épargnent pas suffisamment pour compenser les sommes récupérées au titre de l'épargne collective et individuelle.

Les différents résultats par tranche d'âge et de revenu peuvent s'expliquer (Figure 5, page 13). Trois forces distinctes et subtiles exercent une influence importante. Premièrement, l'indexation des prestations en deçà du taux de croissance des salaires réels dans le cas du pilier I a une incidence défavorable sur les jeunes ménages à faible revenu. Deuxièmement, un taux d'épargne collective et individuelle trop bas influe sur les ménages ayant un revenu moyen ou élevé, tous groupes d'âge confondus. Troisièmement, le taux important de réduction des prestations du pilier I selon les revenus et le besoin croissant d'épargner touchent les ménages à revenu moyen.

Outre le revenu et l'âge, d'autres facteurs sociodémographiques entrent en jeu (Figure 6). Par exemple, les personnes qui bénéficient d'un régime d'épargne-retraite offert par leur employeur sont plus susceptibles d'épargner davantage et d'être par conséquent mieux préparées à la retraite. La prévalence des régimes offerts par l'employeur au Canada est donc un facteur fortement lié à la préparation à la retraite des Canadiens. Dans un même ordre d'idées, les propriétaires et les ménages qui ont recours aux services d'un conseiller financier sont généralement mieux préparés à la retraite, après avoir tenu compte des incidences liées à l'âge et aux revenus. En revanche, les données indiquent également que les personnes qui ne sont pas propriétaires de leur résidence, les ménages composés d'une seule personne ou les familles monoparentales courent davantage le risque de ne pas pouvoir préserver leur niveau de vie à la retraite.

Les consommateurs sont peu conscients de leur situation

Lorsqu'on demande aux ménages canadiens de préciser dans quelle mesure, sur une échelle de 1 (fortement en désaccord) à 10 (fortement d'accord), ils croient avoir suffisamment d'argent pour jouir d'une retraite confortable, la moyenne des réponses se situe légèrement en deçà de 5. Dans l'ensemble, le degré de confiance d'un ménage en ce qui a trait à la retraite n'est pas corrélé avec son résultat IPR, ce qui laisse entendre que les ménages canadiens ne comprennent pas bien leur préparation à la retraite.



Façons d'améliorer la préparation à la retraite au Canada

Le système de retraite canadien est en meilleure posture que celui de bien d'autres pays, mais malgré cette vigueur relative, près du quart des ménages sont tout de même mal préparés à la retraite. Des efforts concertés à divers égards seront nécessaires afin de relever ce défi.

Quatre mesures globales pourraient améliorer la préparation à la retraite des Canadiens : l'accroissement de l'épargne dans le cadre de régimes d'employeur (pilier IIIa), l'augmentation de l'épargne personnelle (piliers IIIb et IV), la possibilité pour les Canadiens de travailler plus longtemps et l'élargissement de la protection universelle (piliers I et II).

Levier 1 : Accroissement de l'épargne dans le cadre de régimes d'employeur

Un certain nombre de mesures précises pourraient être prises afin d'accroître la participation à des régimes de retraite d'employeur et les cotisations versées à ces régimes (pilier IIIa), ce qui permettrait aux ménages d'être mieux préparés à la retraite. Un exemple, pour les besoins de l'analyse, met l'accent sur l'amélioration de l'accès et de l'épargne : l'adhésion automatique obligatoire à un régime collectif. Dans ce scénario, tous les travailleurs canadiens auraient accès à un régime d'épargne-retraite offert par leur employeur (prestations déterminées, cotisations déterminées, REER collectif ou régime équivalent) et adhèreraient automatiquement au régime à un taux d'épargne par défaut, en ayant toutefois la possibilité de refuser d'y participer ou d'augmenter le taux d'épargne. L'adhésion automatique accroîtrait le pourcentage de ménages canadiens épargnant dans le cadre du travail et aurait la plus forte incidence à long terme sur les jeunes ménages puisqu'ils disposent de plus de temps pour épargner.

Levier 2 : Augmentation de l'épargne personnelle

L'objectif général du levier 2 serait d'accroître l'épargne personnelle dans un

instrument enregistré ou non en sus des régimes d'épargne-retraite des employeurs (piliers IIIb et IV). Un exemple, pour les besoins de l'analyse, consisterait à encourager l'épargne personnelle à l'aide de mesures incitatives et d'information. À l'instar des mesures visant à accroître la participation à des régimes collectifs, ces mesures auraient une incidence particulièrement importante pour les jeunes ménages.

Levier 3 : Permettre aux Canadiens de travailler plus longtemps et les y inciter

Retarder la date du départ à la retraite est une des rares solutions dont pourraient bénéficier les ménages plus âgés, qui disposent de peu de temps pour accumuler suffisamment d'actifs en vue de la retraite, et l'une des rares façons de compenser la progression de l'espérance de vie et l'entrée plus tardive sur le marché du travail. Un certain nombre de mesures pourraient être mises en œuvre afin de permettre aux Canadiens de travailler plus longtemps et de les y inciter. Par exemple, on pourrait repousser l'âge officiel de la retraite, augmenter le montant des prestations du régime public en cas de départ tardif à la retraite (contrebalancé par une réduction en cas de départ anticipé à la retraite) et utiliser des mesures incitatives pour aider les employeurs à conserver ou recruter des travailleurs plus âgés. Des mesures

Figure 7

L'effet des mesures visant à améliorer l'IPR varie de façon importante selon la tranche d'âge et de revenu

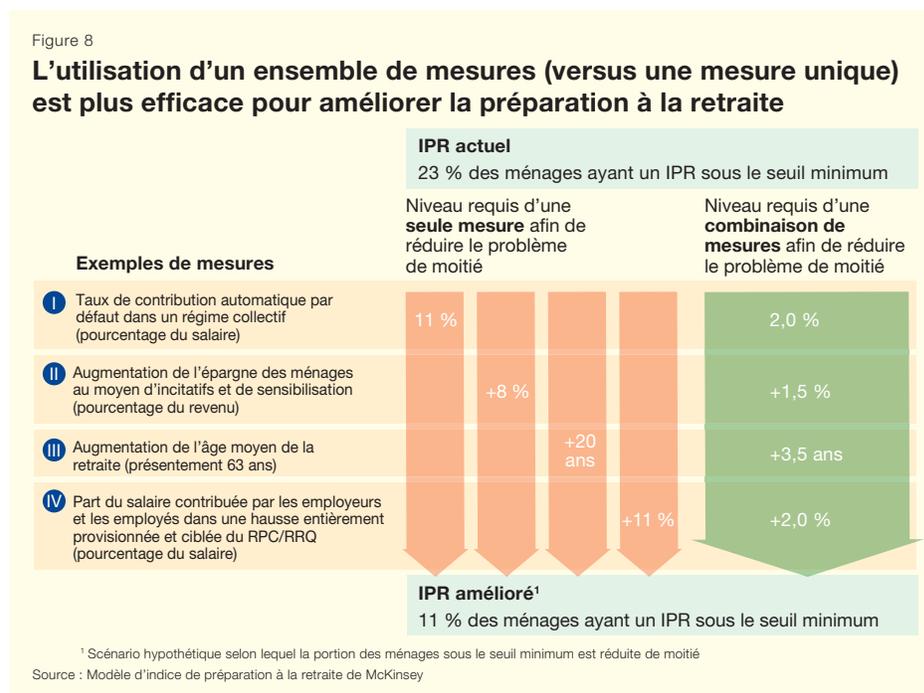
	✓ Efficace	✓ Efficace en partie seulement	✗ Inefficace		
	Ménages plus jeunes, faible revenu	Ménages plus jeunes, revenu élevé	Ménages plus âgés, revenu élevé	Ménages d'âge et de revenu moyens	Tous les groupes d'âge
I Adhésion automatique au régime collectif pour tous les employés	✓	✓	✗	✓	✓
II Augmentation de l'épargne privée pour tous les Canadiens	✓	✓	✗	✓	✓
III Augmentation de l'âge de retraite moyen des Canadiens	✗	✓	✓	✓	✓
IV Augmentation de la portion entièrement provisionnée des contributions dans le RPC/RRQ	✗	✓	✗	✓	✓

Source : Modèle d'indice de préparation à la retraite de McKinsey

ont été récemment prises dans cette direction par l'annonce de changements aux ajustements du RPC/RRQ pour les retraites hâtives et tardives et par les changements annoncés à l'âge d'éligibilité aux prestations du pilier I.

Levier 4 : Élargissement de la protection universelle

Ce dernier levier renfermerait des mesures en vue d'accroître le montant des prestations de retraite offertes aux termes des piliers I et II (Sécurité de la vieillesse, Supplément de revenu garanti, Régime de pensions du Canada et Régime de rentes du Québec), ou d'élargir la portée de ces régimes. Une mesure précise, qui met l'accent sur le pilier II, faisait partie de propositions récentes en vue de modifier le système de retraite canadien : une augmentation ciblée, entièrement capitalisée, des prestations du Régime de pensions du Canada et du Régime de rentes du Québec. La hausse des cotisations au Régime de pensions du Canada et au Régime de rentes du Québec ainsi que des prestations versées par ces régimes pour seulement la moitié supérieure de la tranche de revenu admissible atténuerait les réductions du pilier I pour le groupe le plus touché, sans contraindre les contribuables à plus faible revenu à économiser davantage et sans introduire de transferts intergénérationnels. Compte tenu du vieillissement de la



population canadienne et des pressions de plus en plus fortes que cette situation exerce sur les programmes sans capitalisation (Sécurité de la vieillesse et Supplément de revenu garanti), le présent article ne propose aucun modèle d'accroissement de leur portée.

L'incidence de chacun des leviers précités varie considérablement en fonction de la tranche d'âge et de revenu (Figure 7, page 18). Autrement dit, un seul levier pourrait s'avérer très efficace pour certains segments de la population et inefficace pour d'autres. L'incidence de mesures précises peut être évaluée de façon quantitative.

Un ensemble de mesures serait plus efficace qu'une seule

Une simple simulation de l'incidence quantitative potentielle de ces mesures sur la préparation à la retraite démontre qu'elles devraient être poussées à l'extrême pour resserrer d'aussi peu que de moitié l'écart existant au titre de la préparation à la retraite (Figure 8, page 19). En effet, puisque chaque mesure peut influencer différemment chaque tranche de la population, une seule mesure ne peut pas répondre aux besoins de tous les groupes. En outre, ces résultats devraient être considérés comme « les meilleurs scénarios possibles » puisqu'ils présument que toute mesure visant à accroître l'épargne (I, II ou III) se traduirait par de nouvelles épargnes nettes plutôt qu'un déplacement de l'épargne existante.

Par ailleurs, un ensemble de mesures progressives pourrait facilement réduire de moitié le nombre de ménages mal préparés à la retraite en ciblant certains groupes à l'aide de solutions précises. De plus, un ensemble de mesures limite les déplacements de l'épargne existante en maintenant l'équilibre actuel entre les divers piliers du système de retraite et réduit le risque de forcer certains groupes à épargner plus que nécessaire, conséquence possible de l'application d'un seul levier à tous les groupes de façon similaire malgré leurs écarts et leurs besoins différents. La simulation démontre que des modifications importantes devraient être apportées au système afin de réduire le nombre de ménages canadiens mal préparés à la retraite.

Toute analyse de l'état du système de retraite canadien doit être considérée dans son contexte. Comparativement aux défis que doivent relever nombre d'autres pays, le système de retraite du Canada est soutenable et offre un revenu suffisant. Toutefois, il pourrait être renforcé.

Le présent article ne se veut pas une analyse exhaustive de mesures précises ni une recommandation de ces mesures. Chaque mesure devrait faire l'objet d'un examen poussé quant à son efficacité, ses coûts et son incidence globale sur le système de retraite canadien. L'objectif consiste plutôt à démontrer que la portion de la population canadienne qui n'est pas en bonne voie de préserver son niveau de vie à la retraite se compose de nombreux sous-groupes et que la solution envisagée pour améliorer la situation sera plus efficace si elle agit sur plusieurs fronts.

* * *

Toute analyse de l'état du système de retraite canadien doit être considérée dans son contexte. Comparativement aux défis que doivent relever nombre d'autres pays, le système de retraite du Canada est soutenable et offre un revenu suffisant. Toutefois, il pourrait être renforcé. Une minorité importante de ménages canadiens risquent de ne pas être en mesure de préserver leur niveau de vie à la retraite. Ce manque de préparation n'a pas une cause unique. Certains ménages ne sont pas sur la bonne voie parce que les prestations de retraite versées par les régimes publics diminuent au fil du temps tandis que d'autres ménages n'épargnent pas ou n'ont pas épargné suffisamment. D'autres encore ne seront pas en mesure de compenser les sommes importantes soustraites des prestations versées par les régimes universels. La seule façon de s'attaquer à ce défi à volets multiples réside dans une solution à volets multiples.

Pooneh Baghai

Associée directrice, pooneh_baghai@mckinsey.com

Céline Dufétel

Associée, celine_dufetel@mckinsey.com

Claude Généreux

Associé directeur, claud_genereux@mckinsey.com

Fabrice Morin

Directeur de projets, fabrice_morin@mckinsey.com

Méthodologie

Méthodologie de l'indice de préparation à la retraite

L'analyse repose sur les résultats d'une enquête auprès des ménages Canadiens effectuée entre décembre 2010 et janvier 2011. Afin d'établir le degré de préparation à la retraite, l'enquête a recueilli des précisions sur les actifs, les dettes et les habitudes d'épargne de ces ménages. Les résultats ont été pondérés en tenant compte du revenu, de l'âge, de la région et de la composition du ménage afin de tracer un tableau représentatif de la population canadienne.

L'indice de préparation à la retraite établit un ratio entre le revenu disponible prévu à la retraite et le niveau de consommation antérieur à la retraite.

- Le revenu disponible à la retraite est calculé en tenant compte de la valeur prévue des actifs actuels et des sommes qu'épargnera chaque ménage jusqu'à la retraite. Les actifs au moment la retraite, libres de toute dette, sont alors convertis en revenu annuel tout au long de la retraite selon les taux de rente réels. Les revenus provenant de la Sécurité de la vieillesse, du Supplément de revenu garanti, du Régime de pensions du Canada et des régimes à prestations déterminées (le cas échéant) s'ajoutent à la rente tirée de l'épargne accumulée. L'impôt sur le revenu a été établi au moyen des tables d'impôt actuelles. Les prévisions tiennent compte du traitement fiscal applicable aux régimes de retraite enregistrés et supposent que tous les ménages verseront le maximum de cotisations à leur REER ou à leur régime à cotisations déterminées avant d'épargner dans un CELI puis d'accumuler des actifs dans des comptes non enregistrés.
- La consommation préretraite est mesurée d'après le revenu projeté du ménage pour l'année où son revenu est le plus élevé, moins les montants versés à l'épargne et les paiements d'hypothèque annuels, le cas échéant.

Les actifs sont présumés s'apprécier, avant la retraite, au taux réel composé de 3,5 % par année. Ce rendement moyen annuel composé à long terme nécessiterait un taux de rendement moyen légèrement plus élevé (un taux réel d'environ 4 % par année) afin de compenser les effets de la volatilité. La sensibilité de ce rendement présumé est présentée dans la première partie du présent article. Les rentes protègent chaque ménage contre le risque de longévité. Ces rentes pourraient être acquises sur plusieurs années afin de mieux composer avec les risques du marché. La méthodologie fait l'hypothèse que les régimes à prestations déterminées procureront le niveau de revenu de retraite promis. Bien que la faillite de certaines entreprises dont le régime de retraite n'est pas pleinement capitalisé pourrait occasionner un manque à gagner pour les prestataires, nous croyons que ce phénomène sera plus que compensé, en moyenne, par le fait que 80 % des principaux soutiens de familles cotisant à un régime à prestations déterminées sont propriétaires de leur maison, et que les actifs immobiliers ont été exclus de cette étude.

Le seuil de l'IPR à l'égard d'une faible préparation à la retraite est établi à 80 pour les ménages du premier quintile et à 65 pour tous les autres. Ces seuils ont été déterminés en fonction d'une analyse du rajustement du niveau de vie des retraités actuels à l'aide des enquêtes historiques sur

la consommation menées par Statistique Canada. Ces enquêtes indiquent que les retraités actuels maintiennent entre 65 % et 80 % de leur niveau de consommation antérieur à la retraite (Figure 9). Bien que cette analyse constitue une bonne indication de ce que pourrait être un seuil d'IPR acceptable, il serait trompeur de s'y appuyer pour tirer des conclusions sur l'IPR des retraités actuels. En effet, puisque bon nombre de retraités continuent d'épargner pendant la retraite et laissent en héritage un actif supérieur à la valeur de leurs biens immobiliers, l'IPR moyen des retraités devrait être vraisemblablement supérieur à la fourchette de 65 à 80, étant donné que l'IPR représente la capacité à dépenser à la retraite plutôt que la valeur réelle des dépenses.

Simulation des mesures susceptibles d'améliorer la préparation à la retraite

Les leviers qui pourraient servir à améliorer la préparation à la retraite au Canada ont fait l'objet d'une simulation à l'aide de mesures génériques appliquées à chaque dimension. Ces mesures ont été élaborées à des fins d'illustration seulement, et ne visent pas à recommander une mesure précise ou un ensemble de mesures en particulier.

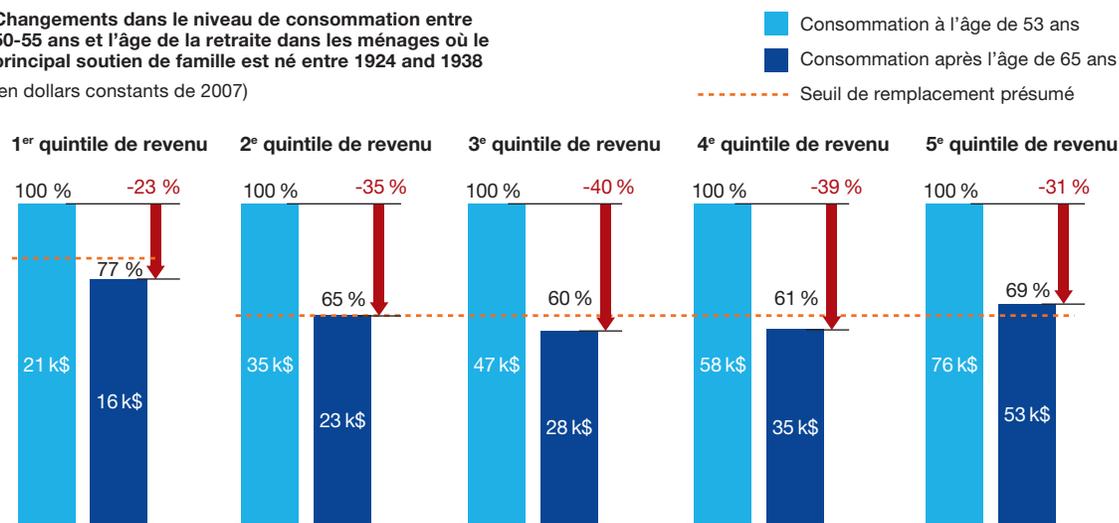
Les données de l'enquête et le modèle qui a été établi dans le cadre de cet exercice pourraient servir à simuler d'autres mesures ou ensembles de mesures et à mieux comprendre leur possible incidence.

Figure 9

Évolution de l'ajustement du niveau de vie à la retraite par tranche de revenu

Changements dans le niveau de consommation entre 50-55 ans et l'âge de la retraite dans les ménages où le principal soutien de famille est né entre 1924 and 1938

(en dollars constants de 2007)



Source : Statistique Canada, Enquête sur les dépenses des familles (1982-1992); Enquête sur les dépenses des ménages (1997-2008)

À propos de McKinsey

McKinsey est une firme de services-conseils en gestion qui aide des sociétés et organisations parmi les plus réputées au monde à relever leurs défis stratégiques, qu'il s'agisse de défis organisationnels en vue d'assurer la croissance à long terme, d'amélioration du rendement ou d'optimisation de la rentabilité. Depuis plus de 80 ans, l'objectif premier de la firme est de servir les organisations à titre de conseiller externe de confiance et d'accompagner leurs dirigeants dans l'analyse et la résolution de problématiques d'affaires. À l'aide de ses consultants présents dans plus de 40 pays, McKinsey conseille ses clients sur un grand nombre de questions stratégiques, opérationnelles, organisationnelles et technologiques.

La pratique Gestion du patrimoine, gestion d'actifs et planification de la retraite de McKinsey sert des sociétés actives dans ces secteurs à l'échelle mondiale sur des questions relatives à la stratégie d'affaires, à l'organisation, à l'exploitation et au rendement. Nos partenaires et consultants des Amériques possèdent une expertise poussée dans toutes les facettes de la gestion d'actifs. Notre recherche exclusive englobe tous les segments des marchés institutionnel et de détail, les classes d'actifs (les placements alternatifs, par exemple) et les produits (comme les fonds négociés en bourse et les fonds à revenus). Nos outils exclusifs permettent une compréhension approfondie des flux, des actifs et des paramètres économiques de chaque segment et sous-segment de ces marchés, ainsi que des préférences et comportements des consommateurs, des investisseurs et des mandataires.

Pour en savoir davantage sur l'expertise et les services de McKinsey en matière de gestion du patrimoine, de gestion d'actifs et de planification de la retraite, ou pour tout renseignement additionnel au sujet de cet article, veuillez communiquer avec l'une des personnes suivantes :

Pooneh Baghai

Associée directrice
pooneh_baghai@mckinsey.com

Salim Ramji

Associé directeur
salim_ramji@mckinsey.com

Céline Dufétel

Associée
celine_dufetel@mckinsey.com

Kweilin Ellingrud

Associée
kweilin_ellingrud@mckinsey.com

Onur Erzan

Associé
onur_erzan@mckinsey.com

Jill Zucker

Associée
jill_zucker@mckinsey.com

Sur le même sujet

La pratique Gestion du patrimoine, gestion d'actifs et planification de la retraite de McKinsey publie fréquemment des rapports sur des questions d'intérêt pour les gestionnaires de l'industrie. Parmi les plus récents :

A Tale of Two Millionaires: The Best of Times for Private Banks to Look Beyond the Ultra-High-Net-Worth Market

Mars 2012

Growth in a Time of Uncertainty: The Asset Management Industry in 2015

Novembre 2011

The Second Act Begins for ETFs: A Disruptive Investment Vehicle Vies for Center Stage in Asset Management

Août 2011

Capturing IRA Rollovers: The Net New Money Opportunity for Wealth Managers

Juillet 2011

Winning in the Defined Contribution Market: New Realities Reshape the Competitive Landscape

Septembre 2010

Restoring Americans' Retirement Security: A Shared Responsibility

Octobre 2009

